

A FUNTANA
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Lieu-dit Carabonu,
20140 OLIVESE
847 531 746 RCS AJACCIO

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 1^{er} JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 1^{er} juin,
A 18 heures,

Les associés de la société A FUNTANA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, Lieu-dit Carabonu, 20140 OLIVESE, sur convocation faite par lettre adressée le 13 mai 2024 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Madame Marie Paule CASALTA, en sa qualité de Présidente de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

MPC JAP

ORDRE DU JOUR

- Ratification du mode de convocation,
- Lecture du rapport de la Présidente,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire,
- Rémunération de la présidente,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Les associés déclarent ratifier expressément et sans réserve le mode de convocation utilisé par la présidence pour la présente Assemblée Générale et, en conséquence, renoncent, en tant que de besoin, à se prévaloir de toutes nullités qui pourraient en résulter.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de la présidente, prend acte de la démission de Monsieur Jean-Marc PERETTI de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, en raison de raisons personnelles, et constate qu'il n'y a pas lieu de nommer un nouveau Directeur Général pour assister la présidente dans ses fonctions. La Présidente accomplira les formalités de publicité légale consécutives à la démission de Monsieur Jean-Marc PERETTI.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de la présidente, prend acte que Madame Marie Paule CASALTA ne percevra plus aucune rémunération pour ses fonctions de présidente à compte du 1^{er} juin 2024 mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement engagé dans l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

MPE JHP

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Marie Paule CASALTA



Jean-Marc PERETTI

